

## Déclaration liminaire CSAL du 18 décembre 2024

Madame la présidente,

En écho à notre instance paritaire du 17/10/2024 au cours de laquelle vous avez souligné votre désaccord sur l'utilisation du terme d'austérité en affirmant qu'« on ne peut pas dire que nous manquons de moyens alors que la France consacre 58 % de son PIB aux Finances Publiques », et si les mots ont encore un sens, la CGT Finances Publiques de la Somme tient à revenir sur la notion d'austérité ou de rigueur anciennement consacrée par le projet de loi de finances 2025.

L'austérité désigne une volonté de rééquilibrer les comptes des finances publiques par la diminution des dépenses publiques et/ou l'augmentation des impôts. Or, sauf à ce que nous nous soyons complètement fourvoyés les discussions en cours relatives au budget 2025 tendent bien vers cet horizon, à savoir la réduction des dépenses publiques et l'augmentation de certains impôts. La France est donc bien engagée dans une politique austéritaire et non de relance.

S'agissant du récit de la France championne de la dépense publique, il conviendrait si l'on veut procéder d'une comparaison internationale rigoureuse de décortiquer l'indicateur macroéconomique utilisé, à savoir la dépense publique rapportée au produit intérieur brut.

En effet, d'une part, présentées de manière simpliste comme l'expression d'un « poids » exercé sur les richesses générées par l'activité de production c'est omettre que les dépenses publiques peuvent aussi renforcer l'activité et produire des externalités positives. Eh oui les dépenses publiques contribuent au revenu national.

Par ailleurs, c'est oublier que cet indicateur ne permet pas une analyse précise du type de dépenses financées. Or l'éventail de ces dépenses n'est pas le même d'un pays à l'autre. Toute comparaison est donc extrêmement hasardeuse, à moins que cet indicateur tel qu'il est présenté serve de caution pour construire un récit justifiant des économies tous azimuts comme des suppressions de postes, la mise en place de jours de carence, la suppression de jours fériés, le gel du point d'indice, la suppression de la Gipa. On laissera Prévost continuer la ritournelle.

En définitive, le procès instruit contre l'« excès de dépenses publiques » en France n'a pas de fondement économique : d'abord, le calcul initial de l'indicateur pose problème, ensuite les comparaisons internationales sont absurdes.

De surcroît, la création de valeur par les administrations publiques est niée. Enfin le rôle essentiel de la dépense publique de soutien à la consommation et à l'investissement est occulté. Exit et game over les ascenseurs de Rollin ! Quelle affreuse dépense publique !

Toutefois, le réquisitoire contre la dépense publique et l'État trop social a cependant un ressort politique caché : la mobilisation des groupes sociaux les plus fortunés et des milieux financiers pour défendre leurs privilèges.

Mais revenons, plus prosaïquement au dernier pavé jeté dans la mare par le précédent gouvernement éphémère, à savoir l'alignement des jours de carence sur le moins disant du secteur privé, 3 jours de carence et un plafonnement à 90 % de la rémunération des trois premiers mois. Économie attendue 1,2 milliard d'euros. À titre de comparaison, la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris est évalué à 1,4 milliard d'euros de « dépenses de personnel » liées aux ministères de l'Intérieur et de la défense (source : « Le Monde »). Autres comparaisons, une hausse de la « flat tax », qui passerait de 30 à 33 %, permettrait d'engranger des recettes de l'ordre de 800 millions d'euros. Là encore l'histoire est belle puisqu'il s'agit d'une mesure de justice. Pourquoi y aurait-il distorsion entre le public et le privé en la matière ?

D'abord dans bon an mal an 2/3 des cas ces jours de carence sont pris en charge par l'employeur via leurs mutuelles affiliées, de fait 2/3 des salariés du privé n'ont pas de jour de carence. De cela notre ancien ministre de la fonction publique ne parle pas. Un oubli sans doute ! La mémoire qui flanche ?

Ensuite suivant un rapport de l'IGF la sociologie des salariés n'est pas la même, le secteur public comptabilise environ 64 % de femme contre 46 % dans le secteur privé, les salaires y sont plus faibles et la population plus âgée et la typologie des emplois diffère. De fait, ce projet va davantage affecter les femmes souvent moins bien

rémunérées, élevant seules des enfants, victimes d'endométrioses, de règles douloureuses ou bien encore de la ménopause. Violences faites aux femmes ? Absolument pas ! Mais peut-être s'agit-il d'une mesure de justice et de cohérence qu'il conviendra d'explicitier au réseau des femmes de la DGFIP !

Enfin, cette mesure affectera dans une moindre mesure les agents qui peuvent télétravailler au détriment des autres. Difficile en effet pour un professeur des écoles de télétravailler. Face aux enfants il faut en effet être en bonne forme. Pas question de faire du présentéisme !

A titre complémentaire, le dernier [Rapport annuel sur l'état de la fonction publique](#), qui comprend les données de l'année 2023 infirme les propos du précédent ministre de la fonction publique. D'abord, non seulement le nombre de jours d'absence des agents de la fonction publique n'augmente plus, contrairement à ce que disait le ministre, mais il a même commencé à baisser. Il est passé de 14,5 à 12 jours d'absence dans une année, soit 2,5 jours d'absence de moins que l'année précédente. Eh oui les données factuelles sont têtues !

À l'arrivée, d'effets de bord en externalités négatives il n'est pas sûr que le comptable public récupère 1,2 milliard.

Concernant la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), condamner à travailler plus longtemps, sans réelles perspectives de carrière, les collègues rémunérés sur la base d'un indice inférieur à 1 067 ayant atteint leur dernier échelon vont voir leur pouvoir d'achat rogner.

Dans ce contexte, on souhaitera bon courage aux collègues qui à la sortie des universités veulent faire la promotion de la fonction publique.

À ce propos la CGT Finances Publiques de la Somme vous invite à faire une lecture attentive du dernier rapport de France stratégie qui n'est pas une officine marxiste et nous ne pouvons résister à vous faire une lecture du résumé qui figure en préambule de ce rapport accessible depuis la page web : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/travailler-fonction-publique-defi-de-lattractivite>

*« 15 % des postes offerts aux concours de la fonction publique d'État non pourvus en 2022, 21 % des lits de l'AP-HP fermés la même année, dont 70 % par manque de personnel, 64 % des collectivités territoriales indiquant au moins un champ professionnel en tension en 2023. Ces quelques chiffres illustrent la crise d'attractivité que connaît la fonction publique. Cette crise est d'une nature et d'une ampleur nouvelle, et devrait se prolonger dans les années à venir. Les auteurs éclairent de manière inédite ces difficultés d'attractivité et leurs déterminants : image, carrières, rémunérations, conditions de travail, en comparaison avec le secteur privé. Autant de facteurs qui doivent être mobilisés conjointement comme leviers d'action pour reconstruire l'attractivité de la fonction publique. »*

Madame la Présidente, tous ces sujets évoqués ont nécessairement une incidence locale que vous ne pouvez ignorer ! Comme vous l'aurez constaté, les agents des Finances Publiques de la Somme se sont fortement mobilisés le 5 décembre dernier ! Pour la CGT Finances Publiques de la Somme, cette mobilisation sonne comme un avertissement ! Un avertissement que n'a pas pris en compte le Président en nommant Premier Ministre François Bayrou, son ami de TOUJOURS ! La CGT Finances Publiques ne demeurera pas immobile face à ce nouvel affront !

34,69 % de grévistes à la DDFIP de la Somme, c'est plus que le taux national de la DGFIP de 22,95 % et plus également que les taux d'autres DDFIP voisines.

Cette mobilisation localement élevée par rapport au taux de grève de la DGFIP doit vous interroger ! Il traduit LE ras-le-bol ambiant des agents des Finances Publiques de la Somme, un manque de reconnaissance de la part de nos dirigeants dont vous êtes ici la représentante : Si le tableau de veille sociale traduit une perte de sens dans le travail et un manque de convivialité au sein de notre direction, l'analyse du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) met en évidence un développement des risques psychosociaux pour lesquels la seule solution ne peut consister en la seule proposition de consultation de psychologue !

La CGT Finances Publiques de la Somme réclame des moyens humains et matériels à la hauteur de nos missions de services publics pour réduire la charge de travail qui pèse sur les agents ! Où sont-ils ?

En arrivant à la tête de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme, vous avez affirmé que vous bénéficiiez de marges de manœuvres au plan local : Compte tenu de l'ordre du jour et parce que la santé et la sécurité des agents des Finances Publiques de la Somme sont au cœur de nos préoccupations et nécessitent des réponses aux interrogations des agents, la CGT Finances Publiques de la Somme a décidé de ne pas faire obstacle au déroulement de ce CSAL.